

Politique

Francis Palombi visé par une plainte au CSA, ainsi que trois journalistes de BFM et LCI

Auteur(s)FS Publié le 28 décembre 2021 - 13:56

Image



Faites ce que je dis (et disais), pas ce que je fais...

Francis Palombi interviewé à l'hôpital : imbroglio ou vraie comédie ? Les associations s'associent une nouvelle fois dans le cadre d'une plainte auprès du Conseil Supérieur de l'Audivisuel (CSA) contre M. Palombi, mais également contre Bruce Toussaint et Apolline de Malherbe, journalistes à BFM TV, et Bénédicte Le Chatelier, journaliste à LCI, veulent en avoir le coeur net.

Lors des émissions « BFM Direct » de BFM TV le 17 décembre, « Anti-complot, l'émission » de LCI le même

jour, et « Apolline Matin » de RMC le 20 décembre, les caméras étaient toutes braquées sur un certain Francis Palombi, présenté comme un malade du Covid admis en service de réanimation. Le patient informait les téléspectateurs qu'il venait de réchapper de la mort, car il n'était pas vacciné, avant d'enjoindre la population à se faire piquer en martelant : « Vaccinez-vous, vaccinez-vous, vaccinez-vous ! ».

Sauf qu'il y a un hic : l'homme en question s'avère être le président de la Confédération des commerçants de France, qui appelait déjà depuis juillet dans les médias à la vaccination. En outre, Francis Palombi s'était aussi présenté aux élections législatives de 2017 sous la bannière LREM, comme étant « Le candidat d'Emmanuel Macron ».

Pour finir, celui qui se targuait en 2020 d'échanger [des SMS avec Emmanuel Macron](#) reconnaissait sur Twitter le 18 décembre, lendemain de ses interviews sur BFM et LCI, avoir été... "mauvais comédien".

Immédiatement accusé d'avoir tenu le rôle de faux patient au regard de cet ensemble d'éléments, il se défendra deux jours plus tard auprès du [Monde](#), assurant que son message Twitter a été mal interprété et faisait, en fait, référence à ses prises de position de juillet. Rattrapage en catastrophe ?

Les associations estiment que les accusés ont eu l'intention de porter atteinte à la liberté d'autrui, à l'ordre public et à la dignité humaine en tenant ou en relayant des propos trompeurs, manipulateurs et mensongers,

puisque'ils promeuvent des médicaments biologiques expérimentaux dangereux pour la santé publique et une discrimination à l'endroit de toutes les personnes refusant de se soumettre aux injonctions vaccinales. Ces propos, avancent-elles, conduiront probablement des milliers de personnes à se résoudre à la prise d'un traitement médical expérimental sans information claire, loyale et appropriée concernant les risques encourus pour leur santé.

Les informations de pharmacovigilance étant publiques, les associations arguent qu'elles n'ont pu échapper à la vigilance des journalistes en raison de la nature même de leur métier, ni à M. Palombi, suffisamment accointé avec le pouvoir en place pour en être aussi informé.

Comme le devoir des médias grand public est de transmettre une information loyale et transparente respectant des normes d'éthique et de qualités élevées, conformément à la Charte de Munich, elles en concluent que les journalistes nommés diffusent sciemment, au moyen de techniques frauduleuses, une propagande qui tombe sous le coup de la loi, puisqu'elle est constitutive d'un abus de faiblesse et d'ignorance commis contre des Français.